



La Lettre

N° 2

Mars - Avril 2013

Sommaire



Arc de triomphe de Bucarest

Le Concours Rousseau 2013

Accord avec l'AUF

Rencontre entre rousseauistes
parisiens

Petite initiation à la plaidoirie

Les Nouvelles des sociétés
partenaires

Adhésion

Site internet : <http://www.rfdi.net>

Twitter : @ReseauFDI

Editorial

Chers membres, chers participants,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le deuxième numéro de la Lettre d'information du Réseau Francophone de Droit International.

Au programme : quelques informations sur l'édition 2013 du Concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau, l'actualité du Réseau et de ses partenaires, et un texte à quatre mains destiné à présenter aux futurs plaideurs (ou à rappeler aux anciens) les temps forts d'une plaidoirie.

Les équipes participant à cette nouvelle édition du Concours trouveront dans ce numéro des informations qui devraient leur être utiles en prévision des défis à venir. Le prochain numéro sera vraisemblablement l'occasion de vous fournir le récit détaillé de cette nouvelle édition.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Le Réseau

29^{ème} édition du Concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau – Quelques informations



L'édition 2013 du Concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau se tiendra à Bucarest (Roumanie) du samedi 27 avril 2013 au samedi 4 mai 2013. A cette occasion, pas moins de trente équipes issues de douze pays viendront présenter des plaidoiries de haute volée afin de défendre les communications écrites sur lesquelles elles planchent depuis plusieurs mois. Le cas de cette année, rédigé par M. le Professeur

Alain Pellet et Mme Alina Miron, oppose l'État de la Pashcasie à celui du Beshikstan dans l'affaire dite de l' « Ambassade de l'allée Lipscani » devant la Cour internationale de Justice (<http://www.rfdi.net/rousseau-2013.html>).

Le Concours s'ouvrira par un cocktail le samedi 27 avril 2013 à 19h30 au Palais de la Faculté de Droit de Bucarest. Les épreuves finales et cérémonies de clôture auront lieu le vendredi 3 mai 2013.

Les participants seront logés à l'hôtel Ibis Bucuresti Palatul Parlamentului (<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-5938-ibis-bucuresti-palatul-parlamentului/index.shtml>). Les équipes désirant anticiper ou prolonger leur séjour sont invitées à prendre contact directement avec l'hôtel – en anglais – en précisant leur participation au Concours Charles-Rousseau.

Le RFDI tient à rappeler aux équipes que le Règlement a fait l'objet de plusieurs amendements à l'occasion de la dernière réunion du Conseil d'administration en 2012. Ces modifications affectent notamment les modalités de constitution des équipes (articles 1.3 et 6.1, notez notamment qu'il n'est plus possible pour un participant de plaider seul), de versement des frais d'inscription (articles 3.3 à 3.5), de présentation formelle des mémoires (article 5.5) ou d'argumentation à l'occasion des joutes (article 6.4).

Les instructeurs sont vivement incités à prendre connaissance de l'ensemble des dispositions et à attirer l'attention des participants sur ces changements, aussi bien avant le rendu des mémoires qu'avant la phase orale du Concours. Il va de soi que les instructeurs des équipes ne sauraient se prévaloir d'une méconnaissance des amendements pour contester d'éventuelles plaintes ou pénalités !



UNIVERSITATEA DIN BUCURESTI
FACULTATEA DE DREPT

FONDATA IN MDCCCLIX

Bd. Mihail Kogălniceanu nr. 36-46, sector 5, București, ROMÂNIA
C.P. 050107, telefon +40 21 312 49 48, fax +40 21 312 07 19
www.drept.unibuc.ro

Comme de coutume, la semaine de concours se conclura par un colloque international en rapport avec le thème du cas fictif. Le vendredi 3 mai un colloque intitulé « Les privilèges et immunités des organisations

internationales et de leurs agents devant les tribunaux » aura lieu à la faculté de droit de l'Université de Bucarest. Y interviendront M. **Bogdan Aurescu**, secrétaire d'Etat aux affaires stratégiques, Ministère des Affaires étrangères de Roumanie ; M. **Julien Cazala**, maître de conférence détaché auprès de l'Université Galatasaray d'Istanbul ; M. **Michel Cosnard**, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise ; M. **Eric David**, professeur émérite de l'ULB ; M. **Ionut Galea**, chargé de cours à l'Université de Bucarest et organisateur de l'édition 2013 du Concours Rousseau ; M. **David Pavot**, chargé de cours à l'Université de Sherbrooke ; Mme **Aurélié Tardieu**, maître de conférence à l'Université de Caen ; et M. **Daniel Turp**, professeur à l'Université de Montréal.

Soutiens de l'édition 2013

En sus du soutien régulier et du parrainage récurrent de nombreux partenaires publics et privés (<http://www.rfdi.net/reseau-sout.html>), les institutions suivantes contribuent à la bonne organisation de l'édition 2013 du Concours Charles-Rousseau et du Colloque annuel du Réseau. Le R.F.D.I. et le comité local d'organisation leur adressent leurs chaleureux remerciements.

Revue québécoise de droit international (RQDI)



<http://www.sqdi.org/fr/revue.html>

Association française pour les Nations-Unies – Aix-en-Provence / L'Observateur des Nations Unies



<http://afnuaix.free.fr/>

La Lettre du RFDI – N°2

Mars – Avril 2013



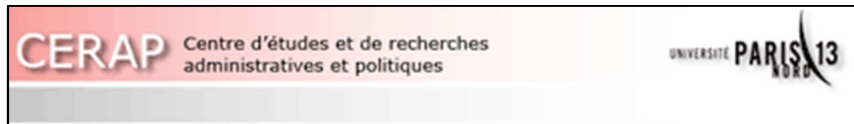
Faculté de science politique et de droit (UQAM) & Département des sciences juridiques (UQAM)



<http://www.fspd.uqam.ca/>

<http://www.juris.uqam.ca/>

Centre d'Etudes et de recherches administratives et politiques (CERAP), Université Paris 13 Nord



<http://www.univ-paris13.fr/cerap/>

Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke



<http://www.usherbrooke.ca/droit/accueil/>

Accord avec l'Agence universitaire de la Francophonie

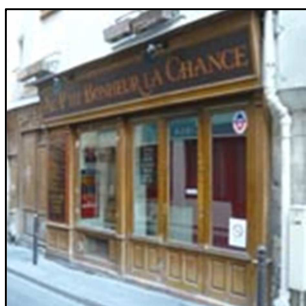


Le RFDI et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) sont heureux de vous faire part de l'entente signée entre eux le 7 février 2013 pour le support aux équipes francophones du Sud et de l'Est participant au Concours Charles-Rousseau. L'entente a été signée par MM. Pierre Noreau, directeur du Bureau des Amériques – Pôle Développement de l'AUF, et Fakhri Gharbi, trésorier du RFDI, dans le cadre du financement du Concours pour la période 2011-2014.

<http://www.auf.org/bureau-ameriques/actualites-regionales/signature-entente-rfdi-auf/>

©Photos AUF, tous droits réservés

Rencontre entre rousseauistes parisiens



Une quarantaine de membres de la famille du Rousseau se sont réunis lors d'une soirée festive qui s'est tenue le 11 janvier 2013 à Paris. Ce deuxième rendez-vous informel (le premier avait eu lieu le 17 décembre 2011) a rassemblé d'anciens et de nouveaux rousseauistes représentant pas moins de sept générations d'équipes et tout autant de fonctions. Plaideurs, instructeurs, juges et greffiers – voire certains piliers ayant joué tous ces rôles au cours des dernières années – se sont retrouvés dans la belle salle voûtée du bar « Au p'tit bonheur la chance » au cœur du quartier du Panthéon, point de convergence de nombreux juristes français.

Cette soirée a permis aux anciens participants de renouer contact et aux futurs plaideurs de se familiariser avec l'ambiance toute particulière du Concours Rousseau. Bien que les participants issus des universités d'Île de France aient été largement majoritaires, on pouvait aussi repérer parmi la foule des transfuges clermontois, rouennais ou aixois, lesquels avaient fait le déplacement. Nous remercions toutes les personnes qui se sont mobilisées à cette occasion, ont contribué par leur présence et/ou par leurs talents culinaires au succès de l'évènement, et espérons que cette pratique désormais coutumière donnera aux participants d'autres pays l'envie d'organiser des rencontres similaires au niveau local.

La plaidoirie



Depuis la création du Concours, et par-delà des contraintes prescrites par le Règlement, l'exercice de la plaidoirie a alimenté les craintes de générations d'étudiants, lesquels s'expriment généralement pour la première fois face à un jury dans un cadre bien différent de celui des examens.

Conscients de cette appréhension, nous vous proposons un texte décrivant, à la première personne, une joute fictive entre les représentants de la Rhétorie (en bleu) et ceux du Huberistan (en mauve), sur la base de nos propres expériences en tant que plaideurs, instructeurs et/ou juges.

Bien qu'il ne prétende pas constituer un guide exhaustif (loin de là), nous espérons qu'il aidera les futurs plaideurs à mieux saisir les enjeux de l'exercice... et à éviter certaines erreurs fatales.

Bonne lecture !

Du côté de la Rhétorie...

Il est dix minutes avant 8h. J'attends dans un couloir étranger avec quatre amis qui partagent depuis quelques temps mes nuits, et autant d'inconnus. Eux c'est mon équipe ; moi, je m'appelle François Chelova, je suis fébrile, je plaiderai dans douze minutes devant mon premier jury du Concours Charles-Rousseau.

L'esprit est ailleurs, en Rhétorie, l'instinct seul anime mon corps. Un bruit, un mur, une porte, un sourire. J'aurais pu voir ce visage sur le papier glacé d'une deuxième de couverture d'un livre (bien que ce soit rarement l'usage en droit), dans la lumière froide de la page internet d'un colloque. Il me rassure ce matin, il est proche, il sourit. Entrez-donc ! La voix est chaleureuse, les yeux accueillants ; sa main les accompagne. Au bout de ses doigts se déroule une salle, au bout de la salle se dressent nos juges. Le froid revient.

Je rentre, un de mes quatre amis me suit, il est mon co-plaideur, un classeur rempli de conventions lui cisaille le bras comme le stress mon estomac. Un pupitre se dresse devant moi, de chaque côté deux tables, à chacune deux chaises, un pichet d'eau, deux verres. Je me dirige vers l'une d'elle, le

pupitre sera pour plus tard, pour bientôt, pour trop tôt, je ne me sens pas bien, pas prêt. Tellement de travail, de préparation, je m'assieds, je ne peux qu'être prêt, je respire, il fait doux, l'autre table est désormais occupée par deux autres participants, une autre équipe, un autre pays, une autre partie au différend.

Une greffière me tend un papier, que veut-elle ? Entourer mon nom, écrire mon temps de plaidoirie. L'encre bleue dessine sur la feuille le déroulement de la plaidoirie ; ce sont ceux de l'autre table qui commencent, je suis en défense. La greffière et la feuille partent vers le jury. Ses trois membres nous regardent, ils sont détendus eux ; la feuille de la greffière est en leur possession, mais ils ont d'autres papiers, nos mémoires. Verront-ils la faute de frappe, erreur de relecture d'il y a deux mois ? Les deux hommes du jury sont rasés, j'aurai dû le faire aussi, ça fait négligé ma barbe ?

Trop tard, la faute, la barbe... Je lance un regard interrogatif à notre instructrice, il y a tant de questions dans ce regard. Suis-je prêt, et les autres étudiants en demande, ont-ils vu aussi la faute de frappe ? Avaient-ils prévu nos arguments ? Aurais-je dû me raser ? Ai-je bien éteint le téléphone portable que je vous ai confié. Elle me sourit, à quelle question sourit-elle ?

La Présidente du jury nous dit que nous allons commencer. Mon instructrice semble s'éloigner, elle ne peut plus me parler, mes mots doivent être pour le jury seul, le règlement le dit, ne parler qu'au jury et ne communiquer avec mon co-plaideur que par écrit. Il me glisse d'ailleurs une feuille : « Go ! », échange de sourires étrangement heureux. Si mes seules paroles doivent être pour le jury, les seules questions ne doivent désormais venir que de lui. Je me rassure, nous nous rassurons, nous y sommes, mon co-plaideur et moi, ça va commencer ! Nous saluons du regard nos honorables contradicteurs, bouffée d'euphorie. Un plaideur de l'autre équipe est encore debout, va-t-il s'asseoir ? Ca doit commencer ! Des mois de travail, allez ! Nous sommes prêts !

Du côté de l'Huberistan...

Je lance un ultime regard vers les instructeurs et me voici lancé dans le processus, bouteille à la mer laissée à la merci des vagues imprévisibles d'une plaidoirie en droit international. La première joute des éliminatoires du Concours Charles-Rousseau est sur le point de débiter.

Je prends place à côté de ma co-plaideuse, seule alliée visible durant l'épreuve à venir, m'assure une énième fois que mon téléphone ne me trahira pas en sonnant sournoisement dans la dernière ligne droite et rassemble mes notes. De son côté le jury aguerri s'installe avec une appréhension bien moindre. Pour cause, ses membres n'ont plus grand-chose à prouver... à part qu'ils ont bien lu les quinze pages du cas.

La greffière, entité neutre chargée d'assurer l'équilibre du temps de parole entre le Bien (nous) et le Mal (l'équipe adverse), et qui nous a identifié un peu plus tôt, s'est chargée de leur remettre nos mémoires ainsi que les différents documents qui leur permettront de nous évaluer. Un des juges s'empresse d'ailleurs de feuilleter nos communications écrites et réprime difficilement une expression interloquée. Je le soupçonne d'être tombé sur la page 6 du mémoire. Par la barbe de

Grotius je ne comprends toujours pas comment ce smiley ☺ a pu se retrouver au milieu de notre argumentation sur la compétence de la Cour et, surtout, échapper à la vigilance de nos deux instructeurs. Passons.

D'un regard la présidente du jury s'assure que tous les plaideurs sont bien présents et s'en réjouit, murmurant avec agacement à l'oreille d'un de ses pairs qu'une équipe a eu l'outrecuidance d'arriver avec dix minutes de retard à une joute précédente. L'octroi gracieux des points de pénalité a dû faire à l'équipe l'effet d'une marque au fer rouge, surtout lorsque l'on sait que ça peut faire la différence entre une victoire et une défaite. Percevant de manière indiscrete cet échange entre juges, je perds soudain toute rancune à l'égard de nos instructeurs, lesquels nous ont fait sortir de nos lits au son du clairon et à grands renforts d'oreillers lancés dans la face.

Je sens la présidente prête à lancer le processus. *Alea jacta...* Euh... Zut, je ne connais plus mes locutions latines. On va éviter de se hasarder sur cette pente savonneuse.

La présidente réclame le silence d'un simple regard, ouvre la séance, énonce l'intitulé de l'affaire et demande aux conseils de la partie demanderesse de s'avancer. L'un des deux étudiants de la table d'à côté se lève, il ressemble à ça mon adversaire pour 1h45... Un de ses lacets n'est pas fait ; lui aussi jette un œil vers ses instructeurs ; il s'arme de quelques notes, dérisoires par rapport à mon classeur d'autorités ; il ne me regarde même pas, je lui accorde bien ça : il a raison sur ce coup là !

La présidente réclame le silence d'un simple regard et ouvre la séance, énonce l'intitulé de l'affaire et demande aux conseils de la partie demanderesse de faire un pas vers le bord du précipi... de venir plaider. Ah, je crois qu'on parle de moi ! Je me lève, prends mes quelques notes, ma bouteille d'eau, apostrophe mes instructeurs d'un regard furtif pour leur rappeler à quel point je les déteste de m'avoir impliqué dans cette aventure hérétique et prends place.

« Merci Monsieur le président. Monsieur le... »

Nous échangeons un regard avec mon co-plaideur, on jubile, on compatit, un peu des deux... Silence de mort.

Silence de mort. J'entends presque mon premier instructeur se frapper le front du plat de la main, le deuxième m'asséner une claque mentale, ma co-plaideuse soupirer et mes honorables contradicteurs jubiler intérieurement.

« Pardon, je voulais bien sûr dire MADAME la présidente. »

La présidente ne semble pas trop m'en tenir rigueur et j'entame donc ma plaidoirie en me présentant comme Maître Raoul Valoche, conseil de l'Etat du Huberistan, venu – poliment – accuser l'Etat défendeur d'être à l'origine de quelques dizaines de violations du droit international, voire d'héberger sur son territoire la bouche de l'Enfer. Je procède par ailleurs à une présentation succincte mais rigoureuse et percutante des moyens qui vont être abordés par mon honorable consœur et moi-même et re-précise, on ne sait jamais, la durée de ma plaidoirie. Puis j'ajoute que... Non je n'ajoute pas car un juge m'interrompt :

« Et une question en passant : êtes-vous conseil ou agent de l'Etat du Huberistan ? »

Mon co-plaideur m'envoie un message sur un bout de papier : « Tu sais ça ? On n'a pas vu, si ? ». Non on n'a pas vu, j'en sais rien en fait, ni en droit d'ailleurs. Cette première question est arrivée vite... Je réponds à mon collègue « Non, on l'aura pas elle au moins. T'as vu quand il a introduit son moyen principal, il a voulu esquisser le chapeau de l'article, c'est sûr. Tu l'écris... et le rate pas, hein ? ». « T'inquiète » me répond-il.

Une première question inattendue, à peine trois minutes après le début de la plaidoirie. Mes instructeurs, eux-mêmes anciens plaideurs du Concours, m'avaient bien prévenu. Les juges peuvent interrompre mon exposé à n'importe quel moment tant, qu'ils me laissent présenter l'essentiel de mon argumentation. Un détail dont nous avons absolument dû tenir compte dans notre stratégie d'élaboration des plaidoiries. Je réponds de bonne grâce et le jury me permet de continuer mon exposé.

Quelques autres questions ponctuent celui-ci, parfois en rafale, ce qui perturbe un peu le *timing* initial de ma plaidoirie. Je suis obligé d'en sacrifier certains passages. Je me dis d'ailleurs que... Tiens, ce panneau brandi par le greffier m'indique qu'il ne reste plus que cinq minutes.

Ha ha...

COMMENT ÇA ?

Il me reste tout un pan d'argumentation à plaider, ça ne va pas être possible ! Le greffier a fumé ? Ma montre m'indique que « non ». Je n'ai même pas vu le temps défiler. Damned.

Je fais mentalement des coupes dans ce qui me reste de plaidoirie et enchaîne. Il y a un peu moins de questions vers la fin et j'arrive à finir dans les délais.

« Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir passer le flambeau... euh, je voulais dire, accorder la parole à ma consœur qui vous démontrera que bla bla bla. »

Lesté d'un bon litre d'eau par voie de sudation je cède la place à ma co-plaideuse, non sans avoir noté que la partie adverse a noirci des feuilles de brouillon pendant toute la durée de mon exposé.

Le retour de bâton va être cinglant mais, pour l'heure, ma co-plaideuse effectue sa partie du travail de manière tout à fait digne. A l'issue de sa plaidoirie, elle résume l'ensemble des moyens que nous avons argumentés sans trop de difficulté et achève ainsi le travail. Je valide d'un clin d'œil au moment où elle retrouve sa place. Il est temps d'écouter l'ennemi et de prendre des notes en vue de la réplique.

Au même moment que la Présidente, la plaideuse de l'autre équipe nous balaye du regard ; j'enfouis le mien dans mon classeur, rassemble mes feuilles, au starting-block prêt pour le sprint. Mes baskets font 47 pages de mémoire, sommaire et bibliographie inclus, 90 milliards de neurones, 0,33 litres d'eau, 6 mois et 14 jours de préparation presque exclusive, 4256 pages lues, je ne sais combien de grammes d'adrénaline. C'est fou cette adrénaline : après des mois de marathon, une nuit longue de deux minutes par page de mémoire, je me sens prêt à foncer comme Hermès.

Je repense à mon instructrice nous rabâchant : « Le Rousseau, c'est à la fois un sport et un investissement ! Respirez, capitalisez sur l'entraînement ! Laissez-vous décoller et concentrez-vous ; en plein vol quand dix ratons pourraient exploser sous vos pieds sans vous déstabiliser, alors foncez dans la plaidoirie. L'auteur du cas pratique de notre édition nous l'a bien fait sentir ! ».

La Présidente : « Monsieur, je vous en prie ! ». Bam, je bondis ! Je respire, je décolle, tant pis pour les ratons, je déroule la plaidoirie, pour moitié mille fois répétée, pour moitié échafaudée en une nuit (comprendre : construite en réaction aux arguments adverses découverts entre la remise des mémoires et ce matin) !

Un son depuis le banc de jury m'interrompt : « Maître ». C'est le juge de droite qui a parlé. Je ne regarde que lui, sa bouche ; je suis beaucoup moins sûr de moi d'un coup. Tout s'estompe autour de cette bouche aussi ronde qu'un canon de pistolet dans un œil de vortex... Une première question en sort, je vais répondre ; non, la Présidente dit vouloir compléter la question. Elle s'en éloigne en réalité... Je réponds comme je peux, à l'un, à l'autre, aux deux, je cherche leur acquiescement, ils ne m'enjoignent qu'à continuer d'un hochement de tête. Je ne sais plus si je défends toujours mon Etat, ou si c'est moi que je défends. Ma piste de course a désormais des allures de mer houleuse, ça ballote sec mais je garde le cap, mon étoile est la greffière, elle m'indique que le port se rapproche. 15 min, 10, 5, 2, 1, 0, le port est là mais je ne m'arrête pas, je tente un tout dernier argument, la Présidente me coupe.

« - Souhaitez-vous quelques minutes supplémentaires ?

- Oui, Madame la Présidente ! Merci !

- Vous avez 2 minutes, demandez-les avant que le temps ne s'écoule totalement lors de votre prochaine plaidoirie !

- Oui, Madame la Présidente ! Merci ! »

Ces deux minutes me paraissent 20 secondes, mais je réussis à exposer mes arguments principaux, je suis content pour mon Etat, je suis content pour moi.

Mon co-plaideur prend le relais, je ne lui avouerai que plus tard n'avoir rien écouté de ce qu'il disait, les nerfs tombaient... Quand il vient se rasseoir, l'adrénaline remonte : l'autre partie au différend développe sa réplique. Nous sommes aux aguets, nous épions, notre honorable contradicteur ennemi a de la verve, mais on le coïncera sur le fond. A chaque argument une réponse solide gribouillée sur nos papiers.

Notre honorable ennemi se tait, se retourne pour se rasseoir. Il a le sourire détendu, les yeux perdus.

Mon co-plaideur se lève plein de fougue nos gribouillis à la main, il les pose sur le lutrin et se lance dans sa duplique. Il ne m'avouera que plus tard n'avoir rien écouté de ce qu'il disait, il avait tout donné, feu d'artifice, apothéose juridique. La Présidente nous demande de quitter la salle en vue de la délibération ; nous serrons les mains de nos honorables ennemis, celles du jury, celles de la greffière, très fiers. Notre instructrice et les membres de notre équipe nous enveloppent, nous quittons les salles de plaidoirie pour un débriefing étrange.

Il est 11h.

Avec ces quatre amis qui partagent depuis quelques temps mes nuits, l'air frais apaise l'ivresse de la folle aventure d'une plaidoirie du Rousseau.

V. Ndior & F. X. Saluden

Actualités de la Société française pour le droit international

Association scientifique sans but lucratif dont, en vertu de ses Statuts, le but est de favoriser l'étude et le progrès du droit international, la Société française pour le droit international (SFDI) œuvre en faveur du dynamisme de la recherche francophone dans le champ du droit international. Elle y contribue en particulier par les manifestations scientifiques organisées (colloque annuel, journées d'études), ainsi que par les deux prix de thèse qu'elle attribue chaque année, l'un en droit international général (prix Suzanne-Bastid), l'autre en droit international des droits de l'homme (prix Jacques-Mourgeon).

En 2013, le colloque annuel de la SFDI se déroulera à Rouen les 30, 31 mai et 1^{er} juin. Il porte sur le sujet « Internet et le droit international ». <http://www.sfdi.org/actualites/colloque-annuel-internet-et-le-droit-international/>



Dans la perspective de cet événement, le Bureau des jeunes chercheurs de la SFDI organise deux journées d'études :

Demi-journée d'étude du 5 avril 2013 sur « La Cybercriminalité », à l'Université Montpellier 1

Demi-journée d'étude du 17 avril 2013 sur « Internet et le commerce international »,

organisée à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

<http://www.sfdi.org/actualites/appel-a-communications-atelier-jeunes-chercheurs-cybercriminalite/>

Depuis 2012, la SFDI est l'un des soutiens permanents du Concours Charles-Rousseau.

Pour adhérer à la SFDI : <http://www.sfdi.org/adhesion-cotisation/>

Actualités de la Société québécoise de droit international

La Société québécoise de droit international se veut le point de ralliement de toutes les personnes qui utilisent, étudient ou s'intéressent à la réglementation juridique des relations internationales. Elle joue ainsi un rôle clef de diffusion du droit international au sein de la communauté élargie des internationalistes québécois. Universitaires, praticiens, juges,

fonctionnaires, activistes et étudiants y trouvent un lieu de conférences et de publications, un réseau de relations avec d'autres sociétés de droit international et un regroupement de membres. La SQDI s'est donné comme objectif la promotion du droit international et, plus particulièrement, des objectifs de la Charte des Nations unies.



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DROIT INTERNATIONAL

Les activités principales de la SQDI touchent à la formation des étudiants et à la diffusion scientifique. À ce titre, la Revue québécoise de droit international (RQDI), organe scientifique de la SQDI, constitue clairement l'instrument privilégié de la Société. Fondée en 1984 par le professeur Jacques-Yvan Morin, elle publie deux numéros par année. La Revue a pour mission de rendre compte de la recherche et de la pratique en droit international issues tant du domaine public que privé au Québec, au sein de la francophonie et ailleurs. Seule revue de droit international des Amériques à publier principalement en français, la RQDI constitue une porte d'entrée sur le continent pour les communautés juridiques de toute la Francophonie.

Nous vous invitons à consulter le dernier numéro du bulletin de la Société, disponible en ligne à l'adresse suivante <http://www.sqdi.org/bulletin201302.html>

Nouvelles parutions de la RQDI

Numéro 24.2 (2011)

Lien vers la [Table des matières](#)

Numéro Hors-Série Novembre 2012

Des analyses « Tiers-mondistes » aux « Postcolonial Studies » - théories critiques du pouvoir et revendications politiques.

Lien vers la [Table des matières](#)

Numéro à paraître

Numéro 25.1 (2012)

Lien vers la [Table des matières](#)

Hors-Série 2013

Hors-série décembre 2012 - Atelier Schuman 2012. Les 20 ans de l'Union européenne, 1992-2012

Lien vers la [Table des matières](#)

La Lettre du RFDI – N°2

Mars – Avril 2013

Adhésion

Le RFDI est une association de la loi 1901, ouverte à la participation de tous ceux, institutions ou particuliers qui souhaitent œuvrer, dans le prolongement de l'objectif du Concours Charles-Rousseau, à l'émergence d'élites juridiques et scientifiques francophones et promouvoir des rencontres internationales de haut niveau en liaison avec cet objectif.

En sus de favoriser votre rencontre avec de nombreuses personnes impliquées et passionnées par le droit international public, devenir membre du RFDI vous donnera accès à de nombreux autres droits, avantages et opportunités. Mais par-dessus tout, votre adhésion au RFDI permettra à notre association d'organiser sur une base annuelle l'un des plus beaux rassemblements de jeunes, et moins jeunes, internationalistes francophones avec la tenue du Concours de procès-simulé Charles-Rousseau.

Le RFDI est une association qui rassemble déjà de nombreux internationalistes des milieux académique et professionnel, de même que des membres de la fonction publique et de la magistrature. Nous avons donc l'honneur et le plaisir de vous inviter chaleureusement à venir rejoindre ce groupe et à contribuer, avec la singularité et l'originalité qui vous caractérise, à la promotion du droit international dans l'espace francophone.

L'adhésion au RFDI vous donne droit aux avantages suivants :

- Droit de participation et de vote à l'Assemblée générale annuelle du RFDI ;
- Inscription à la lettre semestrielle du Réseau présentant ses activités et celle de ses partenaires ;
- Réduction de 50% sur le prix de l'abonnement à la Revue québécoise de droit international ;
- Invitation à des événements organisés par le Réseau ou ses partenaires ;
- Diffusion gratuite des activités des adhérents institutionnels sur le calendrier du site ;
- Réduction sur les frais de publicité diffusée sur le site du RFDI (adhésions institutionnelles) ;
- Et bien d'autres avantages ponctuels à venir...

<http://www.rfdi.net/adhesion.html>

Les cotisations annuelles pour 2013 sont de 40€ pour les membres actifs, 15€ pour les membres étudiants, 3000€ et plus pour les membres institutionnels, 100€ et plus pour les membres bienfaiteurs. **De nouveau en 2013, elle est gratuite pour les participants et instructeurs, l'année de leur participation !**

Le Conseil d'administration du RFDI a adopté une résolution visant à exonérer des frais d'adhésion au RFDI, et ce pour une période d'un an, tous les instructeurs et participants de l'édition 2013 du concours de procès-simulé Charles-Rousseau. Les participants concernés sont invités à confirmer leur statut de membre du Réseau en remplissant le formulaire d'adhésion disponible au lieu ci-dessus. En indiquant sur le formulaire leur qualité de participant, ils seront automatiquement exonérés et bénéficieront des mêmes avantages que les autres membres.

Contacts

Pour votre parfaite information vous trouverez ci-dessous la liste des membres du Bureau du RFDI. Vous pouvez accéder à la liste complète des administrateurs à l'adresse suivante :

<http://www.rfdi.net/reseau.html>.

François DUBUISSON : Président

Geneviève DUFOUR : Vice-Présidente

François ROCH : Secrétaire général

Franck LATTY : Secrétaire général adjoint

Fakhri GHARBI : Trésorier

Pour les contacter, vous pouvez écrire à l'adresse unique rfdi@rfdi.net!

Pour toutes les questions relatives au site internet merci de contacter :

François Xavier SALUDEN : Directeur des communications et Membre du Conseil
d'Administration

rfdi@rfdi.net

**Pour toutes les questions relatives à l'adhésion au RFDI et pour toute remarque ou
suggestion sur cette Lettre d'information merci de contacter :**

Valère NDIOR : Chargé des relations membres

vndior@rfdi.net

Prochain numéro cet été. À très bientôt !